

**PERSONNALITE BUREAUCRATIQUE  
ET PERSONNALITE ADMINISTRATIVE  
PASSAGE A LA LIMITE**

PAR

Raphaël DRAI

*Professeur à l'Université d'Amiens*

I. — LES RAISONS D'UNE DIFFERENCIATION

A) *La bureaucratie, destin institutionnel ?*

Tenter de distinguer bureaucrates et administrateurs peut paraître, à première vue, relever d'une insondable naïveté. L'entreprise est-elle véritablement désespérée ? Il est vrai que l'histoire de l'Administration ne nous fournit guère d'encouragements. Le fonctionnaire y apparaît le plus souvent comme un individu à la conscience étriquée, aux intérêts mesquins, recouvert du manteau de l'intérêt général et du service de l'Etat pour poursuivre ses avantages de carrière par lesquels il se sent des raisons d'exister<sup>1</sup>. L'initiative lui est étrangère parce qu'elle lui est interdite, et elle lui est interdite parce que ses supérieurs l'en jugent, au fond, incapable<sup>2</sup>. La flatterie et la flagornerie se mêlent au mépris et à la convoitise aussi bien dans l'abord du supérieur par le subordonné que de celui-ci par celui-là. Chaque agent de la machine administrative n'évalue l'autre que dans sa valeur d'usage. L'*ombre* apparaît ainsi comme l'élément

---

1. G. Thuillier, *Bureaucratie et bureaucrates en France au XIX<sup>e</sup> siècle*, Droz, 1980.

2. Balzac, *Les employés*, Livre de poche, Edition de Sacy, 1970.

et la couleur prévalente d'un univers où le secret accompagne la dissimulation<sup>3</sup>. Monde d'apparences et de faux semblants où la symbolique nationale exprimée dans son slogan central « Liberté, Egalité, Fraternité » se dégrade dans le mot d'ordre correspondant, mais inversé, intériorisé par chacun, « Pouvoir, Carrière, Stratégie ».

La pérennité de cette structure mentale à elle seule porterait déjà à l'inquiétude<sup>4</sup>. Si ces premières descriptions, par le biais de la dénonciation pamphlétaire ou de la plainte autobiographique se développent particulièrement dans une littérature accessible au grand nombre, au XIX<sup>e</sup> siècle, l'on doit reconnaître qu'elle rend compte d'un état d'esprit immémorial puisqu'il s'atteste aussi bien dans l'Égypte pharaonique que dans la Chine des Empereurs célestes<sup>5</sup>. Croirait-on que la modernité ait engendré, en ce sens, une quelconque modification ? Les témoignages les plus récents nous dissuaderaient d'entretenir une telle illusion. Les « petits » fonctionnaires y apparaissent comme des petits rongeurs que la lumière effraie ainsi que l'idée d'avoir à partager quoi que ce soit<sup>6</sup>. Quant aux « hauts fonctionnaires » ils seraient marqués par un « désir de pouvoir considérable qui finit immédiatement par leur monter à la tête et à les couper du reste de leurs concitoyens »<sup>7</sup>. Seule importe « la carrière », la valorisation narcissique, la rentabilisation maximale du poste. En ce sens, petits et grands fonctionnaires sont tous des bureaucrates dès lors que le « bureau », désignation réaliste, péjorative et mythique de l'Administration<sup>8</sup> est à la fois leur seul but et leur unique moyen, le service du public étant, lui, l'alibi de leur stratégie et l'anesthésique électif des élancements de leur conscience civique amortie. Il serait cependant injuste de méconnaître ou d'ignorer les résistances individuelles à un pareil système et telles attitudes « oblatives » localisables ici et là. Mais ces résistances doivent être évaluées à leur juste poids, à la fois dans l'ensemble du système et dans leur propre durée. Tôt ou tard elles finissent par céder aux « effets de masse », au sentiment de l'absurdité du martyr et à la nécessité de l'auto-préservation dans un dispositif où le collègue reste un concurrent potentiel sinon même un ennemi possible<sup>9</sup>. Et l'on n'évoquera pas le coefficient proprement politique d'autres comportements qualifiés de stratégiques lorsque la Fonction Publique devient l'instrument, l'enjeu et le théâtre de manœuvres qui tendent à l'investir, voire à la subvertir, au profit d'un camp, d'un parti ou d'une idéologie. Ainsi apparaît la réalité pour quiconque essaie de ne pas se payer de mots et

3. G. Dubural, *Ici l'ombre. Des employés parlent à des employés*, Editions sociales, 1980.

4. G. Thuillier, *op. cit.*

5. John K. Fairbank, *Chinese Thought and institutions*, The University of Chicago Presse 1973. Pakin, *Famille*, Flammarion.

6. N. Werth, *Etre communiste en URSS sous Staline*, Archives, Julliard, 1981.

7. Cf. l'article de G. Vincent, *Le Monde*, 28-29 avril 1985.

8. Le bureau occupe une fonction mythique dans l'espace imaginaire intime (le bureau) et dans l'espace imaginaire public, la Polestas (le Bureau).

9. T. Caplow, *Deux contre un*, A. Colin, 1970.

laisser Don Quichotte au pied de ses moulins. Dans ces conditions quelles sont les raisons qui nous inciteraient malgré tout à tenter de différencier le bureaucrate et l'administrateur<sup>10</sup> ? Et en admettant que ces raisons-là existent véritablement par quelle méthode opérerions-nous cette différenciation ?

Ces raisons sont au moins de deux ordres qui d'ailleurs se rejoignent en ce qu'ils sont deux aspects complémentaires, deux points de vue convergents, d'une même préoccupation, l'une historique, l'autre plus actuellement politique. Dans les deux cas c'est la forme et l'action de l'Etat qui se trouvent mises en cause et, par-là, le sort de ce qu'il est convenu d'appeler d'un terme discutable la société civile que nous préférons approcher pour notre part en disant qu'il s'agit du sort de millions d'êtres humains dans leurs rapports avec la population des fonctionnaires qui dans le cas de la France se chiffre aussi par millions de personnes.

D'un point de vue historique, la bureaucratie devrait être considérée non seulement comme un système d'inertie mais aussi et surtout comme élément d'un système de destruction, opérant parfois à l'échelle de populations entières. L'*ordnung* national socialiste n'est pas resté un mot d'ordre verbal. Il fut mis en œuvre par un dispositif institutionnel servi lui-même par des « personnalités » dont nous aurons à découvrir ou à rappeler les traits dominants<sup>11</sup>. La bureaucratie stalinienne elle aussi n'a pas commis ses ravages par les moyens d'un appareil pour ainsi dire a-humain mais par le biais de personnes dont au vu de leurs comportements l'on peut dire, sans risque de diffamation, qu'elles furent inhumaines<sup>12</sup>. A cet égard ce qui frappe l'analyste c'est que les descriptions de pareils systèmes administratifs, destructeurs et génocides, ne mettent pas en évidence des éléments véritablement différents de ceux qui apparaissent dans la bureaucratie du XIX<sup>e</sup> siècle. Le sentiment prévaut plutôt qu'il s'agit structurellement et fonctionnellement du même dispositif mais poussé à sa limite. L'incroyable reste, il est vrai, que cette limite là aurait pu être déplacée et dépassée encore plus loin si rien ne s'y était opposé. Cette première indication devrait commencer à « vibrer » devant l'observateur dès lors qu'il ne la considère pas isolément mais en relation avec la situation de crise d'une société<sup>13</sup>. En d'autres termes encore, la personnalité bureaucratique dans laquelle l'on croit pouvoir subsumer la totalité de la personnalité administrative ne devrait pas être abordée de manière statique, dans une sorte de quiétisme méthodologique mais par rapport à sa possible décompensation dans le mouvement d'une possible crise d'ensemble de la société. C'est pourquoi la personnalité bureaucratique

10. Pour procéder ici par approche de « types », cf. Peter Blau, *Dynamics of Bureaucracy*, cf. également Th. Adorno, *The authoritarian personality*, Norton, EPCP.

11. Cf. *infra*.

12. Voir Soljenytsyne, *L'archipel du Goulag*, Seuil, 1975, spécialement Tome II sur les gardiens des camps de concentration.

13. Cf. Nos développements sur le thème du vide dans la réflexion sociologique, *supra*, p. 14 s.

ne saurait susciter exclusivement que des critiques, celles-ci prendraient-elles la forme de jeux de massacres mais inciter, peut-être aussi, à l'élaboration d'alternatives orientées par le profil de la personnalité administrative.

L'autre point de vue, plus directement politique, concerne les réformes actuelles de l'Administration française, réformes dont on a déjà souligné le caractère global<sup>14</sup> et l'ambition de ne pas se limiter à des réparations ponctuelles ni à des ajustements de détail. L'actuelle réforme de l'Administration participe d'une volonté de transformation de la société française tout entière qu'il s'agit de *moderniser*. Pendant des décennies la modernisation fut évaluée en termes économistes et quantitativistes<sup>15</sup>. Aujourd'hui elle fait l'objet de définitions qui se veulent plus subjectivantes, plus personnalisées, soucieuses du sens de l'existence et préoccupées par les dégradations de l'identité, individuelle, de groupe, régionale, nationale voire européenne ou même mondialiste<sup>16</sup>.

Cependant, dès l'instant que l'on essaie de discerner à quel profil *précis* de fonctionnaire cette réforme renvoie, l'on rencontre une contradiction qui, si elle n'était pas clairement perçue et résolue, deviendrait vite une véritable incohérence entre d'une part les objectifs de la loi et d'autre part l'état des personnes chargées de l'appliquer, soit que celles-ci fassent preuve d'un état d'esprit contredisant explicitement ces objectifs-là<sup>17</sup>, soit qu'elles se trouvent confrontées à des modèles de comportement, à des normes de conduite qui, certes, se veulent nouvelles et novatrices mais qu'elles ne parviennent pas à ajuster à leur action quotidienne et à leurs rapports réels avec les usagers.

### B) *Ouverture et responsabilité : l'idéal et ses obstacles*

Prenons deux exemples particulièrement significatifs.

1) A propos des « avancées sociales » qui ont marqué l'Administration française au cours des dernières années, le rapport officiel *la Fonction Publique en 1983* nous apprend que « le Secrétaire d'Etat à la Fonction Publique tient à souligner à quel point les exigences accrues, en termes de compétence, d'*ouverture* au monde extérieur, de capacité de *renouvellement* qui sont aujourd'hui celle de la *Nation* à l'égard des fonctionnaires rendent particulièrement nécessaire et urgente la mise en œuvre d'une véritable politique de *développement culturel* au sein de l'Administration. Tout ce qui tend en effet à *élargir* l'horizon culturel des fonctionnaires, à améliorer leurs facultés de réflexion et d'*initiative* personnelle apparaît comme un facteur de *productivité* et d'action contre l'*inertie* et l'*irresponsabilité* »<sup>18</sup>.

14. C.U.R.A.P.P., *La communication administration-administrés*, P.U.F., 1983.

15. F. Perroux, *Dialogue des monopoles et des nations*, P.U.G., 1982. Sur la problématique de la modernisation et ses ambiguïtés, D. Jannicaud.

16. Cf. C.R.I.S.P.A., *Multinationales et Droits de l'Homme*, P.U.F., 1984.

17. Voir le texte de présentation du présent colloque.

18. *La Fonction Publique en 1983*, La Documentaion Française, 1984, p. 19.

Tous les termes soulignés par nous dans cette véritable déclaration programmatique l'ont été non seulement pour leur sens propre mais aussi par leur intentionalité d'ensemble parcequ'ils contribuent à modeler un profil implicite de la personnalité du fonctionnaire systématiquement opposée à celle dont nous avons restitué, en introduction, les traits caricaturaux convenus. Mais quel est, à son tour, le sens réel de cette description programmatique ? Procède-t-elle de l'incantation, autrement dit de ce type de parole présumée autoréalisatrice, ou bien définit-elle des objectifs destinés véritablement à un « renouvellement », donc à la transformation d'un état donné en une situation différente ? Dans ce cas, par quels voies et moyens, pour reprendre une expression propre au langage administratif, assurer cette transformation ?

2) Interrogation elle-même motivée par la prise en compte d'autres éléments, officiellement identifiés et recensés, de la psychologie prévalente dans la Fonction Publique actuelle, tels ceux-ci à propos de l'application de la loi du 27 juillet 1978 sur l'accès aux documents administratifs : « Les six années qui se sont écoulées depuis le vote de la loi n'ont pas suffi à l'Administration pour modifier les comportements de ses agents, tirer toutes les conséquences matérielles de la loi et changer les habitudes de travail »<sup>19</sup>. Que faut-il incriminer ? Ce que le même constat appelle « une certaine pathologie administrative qui se manifeste par la résistance de l'Administration à s'ouvrir » ? Cette résistance serait-elle, elle-même, la manifestation de la structure mentale rigide déjà si amplement dénoncée ? Ou bien faut-il entreprendre de la rapporter à d'autres facteurs (en commençant à s'écarter des schèmes simplistes), en particulier une certaine insécurité, sorte de « fond » mental de l'Administration « qui ne sait encore pressentir au coup de sonnette qui la sollicite que la menace d'accident ou d'agression »<sup>20</sup> ? Insécurité qu'il faudrait aussi rapporter d'abord de façon globale à la relation traditionnellement conflictuelle avec les administrés - usagers, chacun des pôles de la relation administrative se sentant symétriquement méconnu et méprisé par l'autre dans une sorte de rapport d'agressivité en « miroir », et ensuite, de manière plus spécifique, aux conditions d'application de la loi souvent perçue comme « quelque chose de vague ou d'irréel que le fonctionnaire a peut-être lue mais pour aussitôt en conclure, désarmé par l'absence de circulaires d'application ou d'instructions précises, qu'il s'agit d'un texte qui ne peut s'appliquer chez lui et qui provoque alors de sa part la mise en place de lignes de défense » ? Ne faudrait-il pas éclairer la nature de ces interactions négatives entre normes exigeantes, mais sans projections au plan des conduites qui leur correspondent, et reproduction des dispositifs institutionnels et identitaires en place dont Benjamin Constant, déjà, nous avait avertis qu'en dépit du jugement négatif ou

---

19. Bruno Lasserre, « Six ans après la loi du 17 juillet 1978. Une administration plus transparente ? », *Études et documents du C.E.*, n° 35, 1983-1984.

20. *Id.*

dépréciateur que l'on peut porter sur eux, d'un point de vue idéal ou irréel, ils constituent toujours des *transactions* obtenues par l'acteur ou l'agent avec son milieu<sup>21</sup>, terre ferme qu'on ne saurait lui faire abandonner pour s'envoler, nouveaux Icares, vers le soleil de l'intérêt public, de la modernisation ou de la société fraternelle, mais avec des ailes de cire ?

A cet égard le décret du 28 novembre 1983 viendrait plutôt confirmer cette analyse. Il exprime l'intention d'une véritable novation des rapports traditionnels entre l'Administration et les usagers puisque le mot dialogue est utilisé explicitement pour qualifier ces rapports. Ainsi ce terme se trouve désormais intégré du vocabulaire philosophique ou psychologique au vocabulaire juridique. Il était également prévu qu'une instruction émanant du Premier Ministre viendrait préciser la nature des comportements congruents à cet objectif-là. Or, à notre connaissance, cette instruction n'a toujours pas paru. Pour esquisser une formulation freudienne l'on dirait que le fonctionnaire est confronté à des exigences accrues du surmoi sans que son moi ne dispose des moyens nécessaires pour *répondre* à ces exigences<sup>22</sup>. Exigences dont on mesure la force contraignante lorsque l'on découvre la suggestion, sinon la proposition, selon laquelle « l'attitude de chaque fonctionnaire vis-à-vis du public devrait être un élément déterminant de sa notation »<sup>23</sup>.

N'est-ce pas en ce point précis que risque de surgir un grave malentendu et que, par conséquent, doit être clarifiée une importante question de méthode ? L'idée d'une instruction définissant des comportements est plus problématique qu'il ne le semble car, d'une part, comment définir des conduites sans risquer de mettre en place une politique autoritariste, la définition de la norme s'explicitant dans des batteries d'attitudes et des descriptions de conduites contraignantes ? Mais par ailleurs, comment concilier ce dispositif avec l'objectif précité concernant l'initiative et la « responsabilisation » des fonctionnaires<sup>24</sup>. Réglementer des obligations juridiques n'a pas la même incidence psychologique que prédéterminer des comportements et l'on peut se risquer à prédire qu'une telle prédétermination, serait-elle animée des meilleures intentions de renouvellement qui soient, ne tarderait guère à contredire l'objectif poursuivi en inhibant les initiatives éventuelles et en suscitant un conformisme stérilisant, voire des conduites obsessionnelles.

Pourtant l'on ne saurait non plus disqualifier, en raison de sa naïveté ou des maladresses de sa conception, une telle initiative dont on voit bien qu'elle doit pour aboutir éviter le double écueil et du statu quo et de l'injonction rigide. Alors comment procéder ? Dans un dialogue entre

21. *La Communication Administration-Administrés*, op. cit., p. 115.

22. S'agissant de cette terminologie on se reportera à l'essai de Freud, essai sur lequel nous reviendrons, « Psychologie collective et analyse du moi », in *Essais de Psychanalyse*, P.B. Payot.

23. *Etudes et Documents du C.E.*, op. cit., p. 109. Etude de Arnaud Cazin d'Honnincthun sur le V<sup>e</sup> programme de simplification administratives, 1980-1981.

24. *Infra*.

praticiens de l'Administration et chercheurs en science administrative l'accent doit être clairement mis sur le lien entre solution pratique et compréhension en profondeur de la situation soumise à discussion, compréhension qui devrait aller jusqu'à sa théorisation si ce mot n'apparaissait pas trop chargé pour des acteurs qui se veulent pragmatistes, concrets, etc. Dans ce cas, le dialogue appelle deux précisions : que soient reconnus les échecs de ce prétendu pragmatisme et le caractère autopersuasif de la rhétorique du « concret », mais que cette théorisation ne se dégrade pas en abstraction jargonnesque par laquelle des mots faussement éclairants viendraient masquer des maux autrement persistants<sup>25</sup>.

Aussi proposerons-nous la méthode probablement inhabituelle suivante : 1) d'abord identifier par un exercice de mémoire historique et d'anamnèse culturelle les éléments qui pourraient servir à une représentation tangible des personnalités bureaucratiques et administratives. Celles-ci verraient ainsi se constituer non pas leurs « modèles » mais leurs précédents, correspondant à l'expérience historique de leur problématique ; 2) procéder à l'investigation psychologique des personnalités administratives et bureaucratiques non pas de façon anecdotique ou purement impressionniste mais d'une part en utilisant ceux des moyens d'approche que l'enquête psychologique ou psychanalytique a déjà mis à l'épreuve dans ce domaine, par l'étude d'autre part de ces personnalités dans des situations à la fois réelles et limites, le passage à la limite nous paraissant avoir une force particulièrement éclairante pour les situations quotidiennes et les attitudes moyennes des fonctionnaires. La question psychanalytique du *narcissisme* apparaîtra à ce propos comme l'une des plus préoccupantes<sup>26</sup>.

\*  
\*\*

## II. — ANAMNESE DE LA METAPHORE SACERDOTALE

### A) *Références romaines : du Pontifex à la hiérarchie ecclésiastique*

Lorsqu'il est question de définir des comportements le risque, on l'a vu, réside dans l'attitude implicitement normative<sup>27</sup> criticable non parce qu'elle se réfère à des valeurs, ni parce que celles-ci seraient contraignantes, mais en raison de leur caractère unilatéral. Une valeur unilatérale désigne

25. On doit observer le dépassement de cette attitude et une véritable ouverture à la science administrative notamment dans la nouvelle Fonction Publique Territoriale.

26. Sur le narcissisme, cf. S. Freud, *Pour introduire le narcissisme*, in *La vie sexuelle*, P.U.F. 1973, et André Green, *Narcissisme de vie et narcissisme de mort*, Editions de Minuit, 1983.

27. Selon la formule de François Perroux.

en réalité une *contradictio in terminis*. Elle n'exprime en fait qu'une utilité discutable et contestable à cause de son unilatéralité même, parce qu'elle est privée de toute dimension consensuelle et par-là de toute légitimité.

Or, en ce point de notre analyse, la méthodologie utilisée peut participer elle aussi de cette attitude implicitement normative ou bien se décider pour légitimation mieux fondée. Choisisant cette seconde voie, nous voudrions l'étayer d'abord par un recours à l'histoire le quel aura pour point de départ le vocabulaire métaphorique utilisé parfois par les historiens du droit et des institutions ou par les chercheurs en science administrative. Ainsi de la métaphore — qui ne se limite pas à la France — qui parle de la Fonction Publique comme d'un *clergé* et des administrateurs comme de *ministres du culte*, à quoi l'on ajoutera les épithètes « sacerdotal » ou « oblatif » dont on se sert parfois aussi pour caractériser les comportements administratifs<sup>28</sup>.

Quel est le sens de ces métaphores ? Réduire l'écart qui se voudrait maximal entre deux types institutionnels et deux modèles de comportement, cette réduction se voulant aussi démystification ? Peut-être. En tous cas, pareille opération s'effectue par une sorte d'anamnèse mais sauvage, partielle et approximative. Nous souhaiterions ici l'utiliser méthodiquement pour éclairer directement notre itinéraire et plus particulièrement l'approche psychologique des réalités administrations contemporaines.

Ces métaphores nous rappellent que le système administratif français n'est pas une création *sui generis*<sup>29</sup>, qu'il découle d'une histoire, sinon d'une genèse, comportant ses propres aspects psychologiques. La filiation de l'Administration française à cet égard est double : elle est à la fois romaine et chrétienne. Ces deux références furent d'abord antagonistes en raison de leurs doctrines ou de leurs idéologies de rattachement originel<sup>30</sup>. Antagonisme mal dissimulé par l'apparente formule de compromis « Rendez à César ». Car César ne partage pas, et les identifications qu'une telle image politique polarise ne prédispose pas non plus aux division du pouvoir et au port de demi-couronnes<sup>31</sup>.

On observera cependant que ces deux filiations renvoient elles-mêmes à deux types de personnalités administratives. Rome a connu au cours de son histoire tant dans l'administration locale que dans l'administration de la République — et même de l'Empire — des systèmes ouverts, rotatifs, alternatifs, « oblatifs », et des systèmes fermés, d'exclusion où le poste désigne d'abord et avant tout une situation de rente dont il s'agit de maximiser la fonction bénéficiale<sup>32</sup>. L'on aura garde de méconnaître

28. Voir notre présentation.

29. Voir P. Legendre, *L'administration Française du XVII<sup>e</sup> siècle à nos jours*, P.U.F., 1969.

30. Ernest Renan, *Guillaume de Nogaret légiste*, in *Œuvres Complètes*, Tome VIII, p. 787.

31. Sur l'impact inconscient de la relation César-Brutus, y compris dans la biographie de Freud, cf. M. Krull, *Sigmund fils de Jacob*, Gallimard, 1983.

32. Cf. Norbert Rouland, *Rome, démocratie impossible*, Actes Sud, 1981.



que la *relationalité* fut bien l'une des intuitions originelles de ce qu'à la suite des travaux de Georges Dumézil<sup>33</sup> l'on appellera le système tri-fonctionnel romain, système dans lequel cette relationalité était symbolisée par la personne et les actes du Pontifex, ou Pontife dont le nom désigne précisément le *pont* qui relie deux lieux autrement sans contact ni communication. Ainsi l'institution pontificale, dans son dessin et son dessein originels, orientaient la personne dévolue au service public vers la constitution d'un espace-temps administratif caractérisé non par la séparation mais par la transmission. L'on doit se garder pourtant d'idéaliser ou d'extrapoler indûment cette intuition première mais la méconnaître serait se priver d'un point de repère précieux. Pourquoi seuls César et Brutus, l'Empereur mystifié et le fils parricide, devraient exciter l'imaginaire politique et administratif contemporain ?

L'autre ligne généalogique passe par l'Eglise. *Administrer* a d'abord été un terme religieux désignant la pratique des sacrements<sup>34</sup>, la mise en rapport du quotidien avec le transcendant ou, si l'on préfère, le divin. Alors très tôt apparaîtra dans l'Eglise institutionnelle un conflit, dont on peut dire qu'il n'a pas cessé précisément entre deux types d'administration et donc deux profils de fonctionnaires et deux types de conduites administratives. L'un, hiérarchique, fondé sur le principe d'infailibilité pontificale et sur celui d'un noyau de doctrine soustraite à toute discussion<sup>35</sup>, l'autre plus relationnel plaçant l'Eglise sous le signe du *Kairos* perpétuel, de la permanente révélation du sens. Choisir entre ces deux dispositifs institutionnels serait un exercice vain puisque chacun met l'accent sur ce que l'autre sous-estime ou ignore. Pour traduire ce conflit en terme plus « modernes », comme le fait par exemple Yves Congar, comment choisir entre la structure et l'événement<sup>36</sup>, alors que seule la conjonction de ces deux éléments est constitutive d'un système vivant et viable ? Mais notre anamnèse ne saurait s'arrêter en chemin parce que le débat sur les structures et les personnalités ecclésiastiques nous renvoie à leurs propres références, souvent ignorées et occultées, même si l'Eglise s'est fait un devoir de les redécouvrir et d'en méditer le sens<sup>37</sup>. Evêques et archevêques correspondent aux *Cohanim* de l'Israël biblique, de même que les prêtres correspondent à ses lévites et les diacres à ses *zekenim* et *parnassim* sans que cette correspondance désigne à proprement parler une véritable traduction ou translation institutionnelle et culturelle<sup>38</sup> rendue impossible surtout à partir du IV<sup>e</sup> siècle avant J.-C. lorsque l'Empire romain adoptera le christianisme pour religion officielle, que celle-ci diabolisera le judaïsme et que les deux dispositifs administratifs tendront vers une sorte de symbiose<sup>39</sup>. La référence aux *cohanim*, aux

33. *La religion archaïque romaine*, Payot, 1966.

34. Cf. Y. Congar, *Sacerdoce et Laïcité*, Les Editions du Cerf, 1962.

35. Hans Kung, *Infailible ? Une interprétation*, D. De Brouwer, 1971.

36. *Esquisse du mystère de l'Eglise*, Editions du Cerf, 1953.

37. *Les Eglises face au judaïsme*, Editions du Cerf, 1980.

38. Cf. Max Weber, *La Ville*, Aubier, 1981.

39. M. Simon, *Verus Israël*, De Boccard, 1968.

lévites, aux *choftim* et aux *parnassim* nous replace néanmoins au cœur de notre discussion. Toutes ces désignations participent en effet d'un conflit qui détermina rien moins que le sort historique de l'Israël biblique entre deux types de personnalités administratives : celle qui se place au service du Peuple (*Am*) compris comme *ensemble* (*Im*) intrinsèquement relationnel, et celle qui finira par se subordonner à une royauté (*Malkhout*) en substituant la préposition *sur* (*Al*) à la conjonction *et* (en hébreu *vav*, que l'on retrouve dans le mot lévite dont elle constitue le sens nucléique). Quelques précisions supplémentaires éclaireront notre analyse et ses proches développements.

#### B) *L'administration pour autrui : la psychologie du Lévitisme et ses altérations*

Tout d'abord que pouvons-nous savoir de la caractérologie de ce que l'on appellera d'un terme générique les « administrateurs » du peuple d'Israël<sup>40</sup> ? Le Livre de l'*Exode* l'indique. Après la sortie d'Égypte, la première difficulté rencontrée par Moïse est celle de l'organisation de la justice<sup>41</sup>. Il est seul à la rendre. Le circuit juridictionnel est engorgé au risque de ne plus pouvoir fonctionner. C'est alors que Moïse reçoit le conseil (il sait donc écouter et ne se croyait pas infaillible) de mettre en place une véritable institution judiciaire confiée à des *choftim* choisis sur les caractères personnels suivants : ils proviendront du peuple, ce qui souligne qu'en aucun cas ils devront se considérer d'une nature différente ou d'une essence supérieure ; ce seront des êtres de qualités, autant physique (la tâche est rude) que morales (elle est éprouvante) ; « craignant Dieu », locution qui désigne toujours non pas la peur du « Dieu vengeur » mais une attitude de liberté physique, morale et psychologique, à l'égard de l'autorité politique (il n'est pas dit en effet craignant Moïse). Enfin ils seront littéralement « hommes - de - vérité », qualifiés en tant que tels par ce rapport direct à la réalité sans possibilité de manœuvre ou de restriction mentale, et par ailleurs hommes rejetant (littéralement haïssant) le *Betsa*, autrement dit le préjudice, le dommage commun, l'attitude qui fige les parties à un procès sur leurs positions parce qu'elles estiment que le tort qu'elles ont subi n'est pas réparable et qu'elles seules sont en mesure de veiller sur leurs intérêts.

Les qualités requises des *choftim* ne sont pas des qualités en soi. Leur finalité est sociale. Elles sont indispensables à la constitution du peuple en tant qu'ensemble et non pas agrégat soumis à la domination d'un potentat. Une autre obligation est formulée à leur endroit : qu'ils se

40. Cf. N. Leibowitz, *Take no bribes et The probity of public servants*, in *Studies in Exodus*, Jérusalem, 1983, Tome 2, pp. 448 et 672.

41. *Exode*, Chap. XVIII.

détournement du lucre (*choh'ad*)<sup>42</sup> « parce qu'il aveugle le regard et perturbe les paroles de justice » ce qui désigne une double dégradation de l'institution judiciaire : dans ses facultés de *perception* à propos des problèmes qui lui sont soumis (dans sa capacité analytique pourrait-on dire) et dans la substance même du jugement, jugement qui aura les apparences de la justice mais n'en communiquera pas l'essence. Avertissement prémonitoire de la différence entre jugement formellement légal et jugement juste.

Comment ces fonctionnaires sont-ils institués ? Avant de l'indiquer il peut être utile de bien discerner le mot hébreu qui désigne la fonction et le service, le mot *seder*. *Seder* désigne la fonction en tant qu'elle s'accomplit dans le respect non seulement de ses intentions et de ses objectifs mais aussi des *étapes* qu'elle doit franchir pour atteindre ceux-ci. On pourrait en approcher la compréhension par la notion de *due process of law*. Elle demande donc une explication permanente et assure le primat du dialogue sur le commandement car celui-ci participe de la ligne droite, figure la plus courte par laquelle deux points peuvent être joints mais aussi la plus brutale car la plus pré-déterminée. On mesure ainsi la double dérive, l'une inaugurée par Denys l'Aréopagite, qui a cru pouvoir traduire *Seder Olam* par *Théarchie*, et l'autre par la notion d'*ordo*, d'ordre, élaborée par l'idéologie épiscopale du XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, elle-même enracinée dans la pensée du Pseudo Denys<sup>43</sup>.

Dérive qui apparaît avec une particulière netteté lorsque l'on examine attentivement les termes précis qui décrivent l'institution des juges en Israël. Jetro le conseiller de Moïse lui avait en effet suggéré de « placer sur le peuple » des juges (cette fonction est alors indissociable de celle d'administrateur). Or, changement capital, lorsque Moïse applique cette suggestion il est dit « qu'il donna au peuple » ces administrateurs-là<sup>44</sup>. Ce changement est décisif parce qu'il substitue au schéma hiérarchique un schéma relationnel. La conjonction doit prévaloir sur la domination, l'ensemble sur l'ordre qui sans cela ne serait qu'illusoire cristallisation d'un état d'assujettissement précaire. Cette modification s'explicitera dans toute la Halakha — développement de la Loi Ecrite. Une seule indication en ce sens, « Rabbi Isaak dit : l'on n'établit pas d'administrateur (expression qui signifie on ne procède pas à une nomination) sur la collectivité (*tsibour*, terme qui est exactement le contraire de l'agrégat, massif et passif) sans la consulter. » La consultation doit porter sur la vérification suivante. Le parnass est-il *hagoun* ? mot qui signifie à la fois adéquat, en terme de topologie institutionnelle, mais aussi compatible, psychologiquement et affectivement avec la fonction dont il aura la responsabilité<sup>45</sup>.

42. Sur le rapport entre lucre et confusion institutionnelle narcissique, cf. *Supra*.

43. Georges Duby, *Les trois ordres ou l'imaginaire du féodalisme*, Gallimard. Du pseudo Denys l'Aréopagite, cf. plus particulièrement *La hiérarchie céleste et La hiérarchie ecclésiastique*, in *Œuvre complètes*, Aubier, 1980.

44. *Exode*, XVIII, 24.

45. Talmud de Babylone, *Berakhot* 55. a.

La dégradation de ces exigences marquera la destruction du peuple d'Israël et trois observations sont à ce propos particulièrement révélatrices.

A l'époque des Juges, lorsque ceux-ci sont suscités pour libérer Israël de la pression ou des attaques des peuples voisins, cette désignation ne se produit qu'après que le peuple alors en crise s'est retrouvé et reconstitué en tant que tel, qu'il est redevenu un *ensemble*. Le juge, le *chophet*, par exemple Gideon, n'est pas un dictateur même à titre transitoire <sup>46</sup>.

L'institution de la royauté, conçue comme système de domination et de dépossession du peuple, de l'autonomie et de l'identité spécifique de celui-ci, est liée à la dégradation de la fonction des juges, notamment des fils du Prophète Samuel <sup>47</sup>. Cette dégradation se caractérise par la centralisation de l'institution judiciaire : les juges ne sont plus itinérants, le rapport société-administration se détourne, se dé-voie, vers l'Administration, et par le développement du lucre, de l'exploitation financière des fonctions administratives. Elle forme « circuit » avec la dégradation sociale du peuple, où l'égoïsme domine. Ainsi sévit l'interaction du morcellement social et de la domination politique, encore plus dure dans le système qualifié de despotisme oriental <sup>48</sup>.

Le régime monarchique, surtout à l'époque de Salomon, verra l'institutionnalisation d'une administration « séparée », en contradiction totale avec le schéma biblique initial. On sait que cette monarchie se divisera au VII<sup>e</sup> siècle qui marquera le schisme entre Juda et Israël, par suite la fracture de l'ensemble-Israël. Dans l'Administration royale, officiers, percepteurs, prêtres et prophètes n'exerceront leur fonction que dans leur propre intérêt au détriment du peuple exposé bientôt à l'épreuve terrible de l'exil. Au retour de la première déportation la tradition orale juive conservera le mauvais souvenir de ces « grands corps » exploitant leur fonction à leur seul profit <sup>49</sup> en méconnaissance de l'injonction divine fondamentale formulée dans la Loi Ecrite : « vous serez, littéralement, « transparents » (*nekiim*) devant Dieu et devant Israël » <sup>50</sup>. L'évaluation de l'Administration, on le voit, est bel et bien bilatérale et met sur le même plan, si l'on ose dire, Dieu et le Peuple. L'articulation entre cette opération d'anamnèse et la suite de notre analyse s'opérera par la considération « systémique » suivante. Les qualités psychologiques et les aptitudes intellectuelles des administrateurs du peuple se condensent dans trois qualités corrélées : la sagesse (*hokhma*), l'intelligence (*bina*) et le savoir (*daât*) <sup>51</sup>, qualités autant intellectuelles qu'affectives. La richesse et la pauvreté ne sont pas des critères légitimes de sélection, par exemple

46. Voir l'étude très fouillée de H. Hamiel, *Les qualités du juge en Israël*, in Maâyane mikra, Jérusalem, 1981.

47. I. Samuel, XIII.

48. P. Anderson, *L'Etat absolutiste*, Maspero.

49. Talmud de Babylone, *Yoma*. 38 a.

50. *Nombres*, XXXII. 22.

51. *Rois*, VII. 14.

lors de la conception et de la construction du Sanctuaire. Ces qualités ont en outre une portée cosmologique. Elles correspondent, terme à terme, aux conditions de viabilité de l'univers : « Par la Hokhma le monde est fondé, par la Bina le ciel est établi et par le savoir les abîmes furent divisés »<sup>52</sup>.

Pareil effet ne saurait être méconnu en relevant que dans l'Antiquité, puis au Moyen Age, chaque dispositif institutionnel avait bien sa correspondance cosmique dont il était pour ainsi dire la projection sur la terre. Deux différences sont en l'occurrence déterminantes. Dans la plupart des autres constructions idéologiques cette correspondance est invoquée : pour sacraliser l'ordre terrestre et la domination politique, pour rendre intangible la hiérarchie administrative, pour exclure le peuple de la connaissance d'un savoir présumé divin. Le dispositif institutionnel d'Israël se place, dans son intention et dans ses principaux schèmes organisateurs, à l'opposé de ces caractères puisqu'il désacralise l'ordre politique et administratif en les soumettant à la transcendance de la loi, que cette transcendance n'est pas séparée du peuple : elle en exprime la nature au même titre que celle de Dieu, et qu'il se réalise dans l'accès inconditionnel au savoir qui ne saurait en aucun cas être considéré par des fonctionnaires égocentrés et concussionnaires comme un patrimoine ou un capital à rentabiliser dans les meilleures conditions<sup>53</sup>.

La caractérologie des administrateurs du peuple comporte des incidences directes même si l'une pourrait être qualifiée de proche ou d'immédiate et l'autre de lointaine ou différée. Elle participe de l'action de socialisation du peuple, ce que l'hébreu rend par le terme *Reoùt* par laquelle deux subjectivités conjuguées et conjointes forment un ensemble (*Yah'dav*)<sup>54</sup>. A échéance plus lointaine elle semble déterminer l'évolution — ou la dégradation — non seulement du peuple mais de l'éco-système auquel celui-ci participe. Or en hébreu le contraire de la *Reoùt* désigne l'aveuglement, lequel est précisément provoqué par la pratique du lucre qui transforme l'administrateur en profiteur économique et psychologique du service dont il est formellement chargé et qui lui interdit de créer la conjonction, le ET indissociable d'une socialisation échappant à l'atomisation comme au confusionnisme collectif. Pour le dire dans un langage directement psychanalytique le lucre subvertit consciemment ou inconsciemment l'Administration par l'instinct de mort (*Yetser Harâ*). Une « psychologie » d'appareil, égocentrée, le sert dans lequel le souci de soi et le narcissisme, exalté ou honteux, font leurs ravages.

\*  
\*\*

52. *Proverbes*, III, 19-20.

53. Comparer S. Sauneron, *Les Prêtres de l'Ancienne Egypte*, Seuil.

54. *Psaume XIX*. Sur l'identification des rois de France aux rois d'Israël, cf. R. Folz, *Le couronnement impérial de Charlemagne*, Gallimard, 1964.

## III. — D'EICHMANN A JEAN MOULIN

A) *L'approche psychanalytique de la pathologie administrative*

Le passage de l'analyse historique à l'approche psychanalytique appelle maintenant une mise en place méthodologique plus directe et avant tout l'avertissement suivant : toute application de la psychanalyse hors de son cadre intersubjectif et du détour de la cure expose à l'analyse sauvage. Une telle application se légitime malgré tout par l'expression d'un inconscient *spécifique* tel que le révèle par exemple le lapsus transformant la *bureaucratie* en *bourreaucratie*.

L'un des textes de Freud les plus souvent habilités dans l'approche psychologique des faits politiques ou administratifs reste *Psychologie collective et analyse du moi*<sup>55</sup>. S'y trouvent en effet quelques repères essentiels pour distinguer, comme le fait Serge Moscovici, le leader « totémique », violent et régressif, et le leader dit démocratique<sup>56</sup>. Mais l'on n'a pas suffisamment souligné la place particulière occupée par cette analyse dans *Les Essais* de Freud. La rappeler nous permettra de rétablir une étroite connexion entre psychologie individuelle, psychologie institutionnelle, les dispositifs pulsionnels les plus fondamentaux constitué par les pulsions de vie et les pulsions de mort, et l'interaction de ces pulsions. On observera en premier lieu que *Psychologie collective et analyse du moi* suit immédiatement dans *Les Essais* le texte capital de Freud *Au-delà du principe de plaisir* où se trouve élaborée la théorie des instincts de vie et des instincts de mort ; mais qu'il précède la reprise de cette théorie, que Freud éclaire sous d'autres aspects, dans le *Moi et le Ça*, et que ce texte est lui-même suivi par *Considérations actuelles sur la guerre et sur la mort* où se trouve directement posée la question du lien entre pulsions et forme étatique et qui clôt l'édition française des *Essais*<sup>57</sup>.

Tentons de mieux éclairer le circuit établi ainsi entre ces différents plans de la réalité inconsciente. *Au-delà du principe de plaisir* tente de retrouver la source la plus lointaine, sinon la plus archaïque, qui unit psyché et vie biologique. La pulsion de vie apparaîtrait alors comme une tendance d'une extrême fragilité et improbabilité, indissociable du travail et de l'effort qui la constituent en tant que telle. Le plaisir au contraire semble relié à la négation ou au refus d'un tel effort. Sa « figure » élective est celle de la retombée vers un état indifférencié. La tendance à la répétition peut ainsi s'apprécier sous deux points de vue selon que l'on privilégie le repère de la pulsion de vie ou celui de la pulsion de mort. Selon le premier de ces points de repère, la répétition marque le ressac ou le ressassement de l'intention individuelle qui se répète faute de

55. In *Essais de psychanalyse*, P.B. Payot. Il serait d'ailleurs plus pertinent de traduire « psychologie de masse et analyse du moi ».

56. *L'Age des foules*, Fayard, 1982. Dans ce parallèle, cf. La figure de Moïse.

57. Nous indiquons ici l'ordre suivi dans l'édition française, cf. note suivante.

progresser. Mais selon le second, ce même ressassement marque une insistance, une répétition, la re-présentation d'une demande qui n'a pas encore résolu de se laisser définitivement retomber. La répétition signale le désir de personnalisation, celui d'être ce Je, ce *Ich* singulier auquel Freud se rapporte dans l'injonction ; *wo es war soll ich werden*, où le ça, l'inconscient était le Je doit advenir. L'enjeu de *Psychologie collective et analyse du moi* s'éclaire ainsi plus nettement. L'on soulignera des apports essentiels de cet essai<sup>58</sup>.

Le continuum, sur lequel Freud insiste, entre pulsions, « conscience collective » et formes institutionnelles. Freud établit pour le moins une correspondance, sinon une corrélation, entre pulsion de mort, collectivités grégaires et ce qu'il nomme des foules conventionnelles, c'est-à-dire des institutions dans lesquelles la prise en considération du *Ich* est secondaire ou inopérante. La « *gestalt* » globale assigne sa place définitive à l'individu, de même que l'administration totale.

Le circuit entre pulsion et institutions, par lequel opère la pulsion de mort, fonctionne à son tour par la conjonction et l'interaction de trois éléments. 1) Le *leader* qui transporte dans l'institution les « normes » et les comportements du chef de la horde primitive<sup>59</sup>. Dans le contexte particulier des foules conventionnelles l'efficace du chef ne découlera pas seulement de la menace d'utiliser la force brute mais d'une opération plus essentiellement psychologique : l'hypnose, par laquelle la subjectivité de l'hypnotisé est anesthésiée de sorte que sa suggestibilité soit maximale sans qu'aucune instance critique puisse faire barrage ni écran face à la parole de commandement. 2) Mais l'autre élément du circuit est également déterminant. La suggestibilité du sujet, sa vulnérabilité au contact hypnotique ne sont pas fatalement constitutionnelles. Elles découlent d'un choix délibéré dans ses limites propres, d'une attitude qui se rapporte à son tour à un *calcul* : ne pas accepter qu'autrui dispose de ce dont l'on se croit soi-même privé — ou bien accepter de se déposséder soi-même pour qu'autrui ne profite pas d'un certain bien ou d'un certain avantage. 3) Faire du chef, ou du leader le compensateur collectif (presqu'au sens du *clearing* bancaire) de la dépossession collective. Mais pourquoi une telle compensation opérera-t-elle ? Par identification au chef, plus précisément encore, par introjection<sup>60</sup> de l'image du chef, venant rétablir la formule du moi déséquilibré par le conflit avec autrui et reconstituer

58. En fait l'ordre de publication chronologique est le suivant : 1) *Considérations actuelles sur la guerre et sur la mort*, 1915. 2) *Au-delà du principe de plaisir*, 1920. 3) *Psychologie collective et analyse du moi*, 1921. 4) *Le Moi et le Ça*, 1923. Bibliographie dans D. Anzieu, l'auto-analyse de Freud, P.U.F., 1973. Sans établir de rapport direct entre le contenu de ces essais, la biographie de Freud et l'histoire du mouvement psychanalytique international on relèvera que l'essai sur le narcissisme (1910) est contemporain de la rupture Freud-Jung et le reste des Essais de l'institutionnalisation de ce mouvement et des problèmes de pouvoir. qui s'y sont révélés. Cf. M. Schneider, *Blessures de Mémoire*, Gallimard.

59. Cf. *Totem et Tabou*, P.B. Payot.

60. Sur les différences entre identification, incorporation, introjection, cf. G. Rosolato, *La relation d'inconnu*, Gallimard, 1977.

— ce point nous semble capital — sa structure narcissique, autrement dit l'auto-illusion lui donnant à croire qu'il constitue au terme de cette transaction imaginaire un Je véritable<sup>61</sup>.

### B) De la bureaucratie à la bourreaucratie

En quoi cette analyse théorique nous permet-elle de mieux comprendre les caractéristiques propres de la personnalité bureaucratique et de la personnalité administrative au lieu que l'une et l'autre ne soient décrites que d'un point de vue moralisateur ?

La connexion directe entre pulsions de mort et institution éclairée par Freud se retrouve dans un contexte proprement *historique* et politique par exemple dans le langage des fonctionnaires du parti nazi dont on rappellera qu'ils avaient pour mission d'investir l'État allemand pour se subroger progressivement à lui dans toutes ses fonctions. Himmler déclarait à cette intention dans un de ses discours destiné officiellement à « dénoncer les méfaits de la bureaucratie »<sup>62</sup> : « le peuple doit être convaincu que cette Gestapo redoutée est l'autorité la plus juste, celle qui travaille de la manière la plus exacte dans le nouvel État ... Nous ne devons pas oublier que nous sommes-là pour le peuple, depuis les *fonctionnaires* et employés situés tout en haut de l'échelle hiérarchique jusqu'à ceux qui sont situés jusqu'en bas — et non le peuple pour nous ». La véritable nature de cette connexion ne saurait faire de doute lorsque le terme de bureaucratie se retrouve encore à propos de l'organisation chargée de liquider des populations entières et de l'administration des camps d'extermination comme on le vérifiera dans les déclarations suivantes de Jugen Stroop, subordonné immédiat d'Himmler, condamné à mort pour son action dans la destruction du ghetto de Varsovie. On notera tout d'abord l'identification au chef suprême, au Führer et plus particulièrement au support ou au « joncteur » d'une pareille identification : *le bureau* : « De temps en temps j'aime m'asseoir derrière un bureau, un bureau massif, vaste, qui ne soit encombré ni de classeurs, ni de paperasses. Pareil bureau ajoute du panache à la fonction et à l'homme qui émet des recommandations, qui reçoit des requêtes. Le bureau doit être éloigné de l'entrée et faire impression sur les visiteurs. Adolf Hitler avait des cabinet de travail magnifiquement installés. Une vaste salle, très longue, et contre le mur du fond un bureau colossal. On marchait et marchait de la porte jusqu'à ce bureau comme on serait monté vers l'autel<sup>63</sup>. *Petit bureau, petit domaine, vaste bureau, vaste fortune, administration centralisée et décision les plus appropiées* »<sup>64</sup>.

61. J. Lacan, *Les Psychoses*, Seuil, 1981.

62. Discours du 8 novembre 1938, in Himmler, *Discours Secrets*, Gallimard, 1978, p. 98.

63. Amalgame liturgique...

64. Témoignage de Kazimiers Muczarski, *Entretiens avec le bourreau*, Gallimard, 1979, p. 203.



Est-il possible de reconstituer le processus aboutissant à cette identification fallacieuse ? L'enquête sociologique et psychanalytique de Henry V. Dicks nous permet au moins d'esquisser les directions d'une telle opération à partir d'interviews d'anciens S.S. ayant occupé des responsabilités directes à différents niveaux de l'administration nationale socialiste<sup>65</sup>. La défection des images « administratives » correspondant à des figures d'autorité normalement structurantes et productrices de sens est la première explication qu'ils fournissent de leur passage à la limite, de la bureaucratie à la bourreaucratie. Mais qu'est-ce qui provoqua cette défection initiale ?

La crise économique qui suivit la première guerre engendra une insécurité maximale et une déstabilisation des formules d'équilibrage identitaire. Troubles qui se traduiront par une demande de rééquilibrage à tout prix comme l'indique M. Wangh : « En 1930 à l'époque décisive qui sépare l'adolescence de l'âge adulte une génération tout entière se retrouve affamée, désorientée... sur les listes de chômage ... des gens qui avaient été de très jeunes enfants en 1914. » En fait Wangh porte l'accent sur un double blocage des pulsions de vie, en amont par la crise économique, mais en aval aussi par le sentiment de défaite rendant impossible une identification structurante à des parents dignes de ce nom<sup>66</sup>. La défection des images présumés productrices de sens se propagera aux différents niveaux socio-institutionnels de la structuration identitaire.

Au niveau parental Wangh précise : « Il me semble que l'évolution de ces jeunes fanatiques devant la peur de 1930 a été régressive parce que leur première enfance a été imprégnée de la première guerre mondiale ... sujette à des influences particulièrement nocives ... l'absence prolongée du père et sa défaite en tant que soldat ... son impuissance à protéger sa famille de la misère économique ... l'angoisse continue et profonde des mères. »<sup>67</sup>

A quoi il faut ajouter, à propos de cette défection dont les effets se potentialisèrent, l'abdication des personnalités administratives suscitant ce qu'il est convenu d'appeler le respect, celui de leur personne et de leur fonction<sup>68</sup>, et tout particulièrement de l'autorité judiciaire, incarnation de cette figure administrative qualifiée par Kojève d'impartiale et de désintéressée<sup>69</sup>. Ce que souligne l'un des interlocuteurs de Dicks : « Quand Hitler s'est proclamé à cette époque juge suprême, pourquoi les 15 000 juges d'Allemagne ne se sont-ils pas levés comme un seul homme pour lui crier qu'il allait trop loin ! L'effectif des unités spéciales S.S. à travers l'Allemagne ne devait pas excéder 1 000 hommes, tout bien armés et bien entraînés qu'ils fussent. Non, ce sont ces gardiens de la légalité qui ont trahi l'Etat légal et nous ont ainsi permis d'oublier la loi. »<sup>70</sup>

65. *Les meurtres collectifs*, Calman Lévy, 1973.

66. I. Hermann, *L'instinct filial*, Denoel, 1973.

67. V. Dicks, *op. cit.*, p. 55.

68. Cf. Le témoignage de F. Ulmann.

69. *Esquisse d'une phénoménologie du Droit*, Gallimard.

70. Souligné par nous, in Dicks, *op. cit.*, p. 229.

Pareilles défections vont légitimer, ou pour le moins rationaliser, le refus d'assumer le conflit moral et légal lui-même et par suite la retombée identificatoire à la figure de l'autorité montante qui exige, elle, une identification totale, confusionnelle, correspondant à « l'obéissance cadavérique » exigée par Hitler et Himmler et qui se traduisait le cas échéant par l'exécution des « candidats » S.S. que perturbaient des résidus de scrupules<sup>71</sup>. La description d'un pareil processus de basculement commande une extrême attention : « On nous disait sans arrêt que nous étions les élus, que nous allions être les instruments spéciaux du Führer et de Himmler pour la création du nouveau Reich. *Ils prirent la place de notre conscience*, nous perdîmes toute liberté de choix moral. »<sup>72</sup> La formule ainsi soulignée reproduit presque terme à terme, celle que Freud avait utilisée dans *Psychologie collective et analyse du moi*<sup>73</sup> : « ... l'objet a pris la place de ce qui était l'idéal du moi ». Un moi désormais dilaté et déréalisé dans les Ecoles du Parti où étaient inculqués simultanément les principes de l'obéissance cadavérique à l'égard des supérieurs et ceux, corrélatifs et compensatoires, de la toute puissance à l'égard des « inférieurs », des sous-hommes<sup>74</sup>.

Ainsi se constitua le type psychanalytique limite de la personnalité bureaucratique dont les caricatures balzaciennes ou courtelinesques empêchent de voir qu'elles ne sont qu'une phase dans un processus de dégradation beaucoup plus grave marqué par l'inflation narcissique et l'anesthésie de toute conflictualité morale<sup>75</sup>. La structuration en ce sens de la personnalité bureaucratique ne s'opère pas en effet par la seule introjection narcissique. Elle opère également par la substitution à un surmoi, instance d'une loi structurante parce que relationnelle d'un autre surmoi mégalomane systématiquement interdicteur à l'encontre des supérieurs et systématiquement permissif à l'égard des subordonnés.

L'anesthésie morale, l'identification à l'appareil dans quoi se résorbe toute la personnalité de ceux qu'on n'ose appeler des « fonctionnaires », alors que cette appellation leur était officiellement attribuée, s'incarne dans les types suivants repérés par le commandant d'Auschwitz, Rudolf Hoess<sup>76</sup>. L'on ne saurait mieux faire ici que de reproduire sa « typologie », à savoir ces trois groupes de surveillants et gardiens « toujours les mêmes, que ce soit dans une prison préventive, dans un pénitencier ou dans un camp de concentration qui peuvent faire de la vie des prisonniers un enfer ou quelque chose de supportable ».

71. Himmler, *Discours secrets*, op. cit. Cf. aussi le témoignage de Rudolf Hoess, *Le commandant d'Auschwitz parle*, Maspero, 1979.

72. V. Dicks, op. cit., p. 122.

73. P. 137.

74. Cf. Les témoignages précités de Jurgen Stroop et de R. Hoess.

75. Voir sur ce plan les témoignages concernant la personnalité d'Eichmann. Léon Poliakov, *Le Procès de Jérusalem*, Calman Lévy, 1964. Hanna Arendt, *Eichmann à Jérusalem*, Gallimard, 1966, et surtout Jochen von Lang, *Eichmann. L'interrogatoire*, Belfond, 1984.

76. Op. cit.

1) « Les méchants, les mauvais, les perfides », considèrent les prisonniers comme un objet sur lequel « ils peuvent exercer leurs penchants *pervers*<sup>77</sup> en se déchargeant de leurs humeurs ou de leur complexe d'infériorité sans rencontrer la moindre résistance. » Ils ne connaissent ni la pitié, ni tout autre sentiment humain.

2) La deuxième catégorie, à laquelle selon Hoess appartient la grosse majorité des surveillants, est constituée par les indifférents ; les prisonniers sont des objets confiés à leur garde « et ils ne se cassent pas la tête à leur sujet ». Par commodité ils s'en tiennent aveuglément à la *lettre du règlement*<sup>78</sup>.

3) La troisième catégorie regroupe des gens « capables de pitié et de sympathie pour les souffrances d'autrui ». Ces fonctionnaires-là, puisque telle est la désignation de R. Hoess, sont susceptibles de favoriser ce qui paraît être dans, un tel site, « le courage et la volonté de vivre des détenus »<sup>79</sup>.

En réalité, dans l'administration des camps d'extermination la « loi » est faite par les fonctionnaires de la première catégorie qui, par exemple, coupent le chauffage parce qu'on leur adresse en plein hiver la requête de l'augmenter un peu ; qui poussent à fond la douche brûlante sur les détenus lorsqu'ils tentent de se laver ; qui surchargent arbitrairement les wagonnets de pierres pour briser physiquement les esclaves qui les poussent.

Ici la pulsion de mort exerce ses ravages par le sadisme des gardiens, sadisme « non réglementé », qui opère spontanément par l'exercice du sentiment de toute puissance exalté dans un narcissisme hors limite, du moins tant que le surmoi du chef de camp maintient sa pervertissante (nous avons vu que le mot est de Hoess) permissivité et tant que les détenus ne sont pas en mesure de résister<sup>80</sup>.

### C) *Impartialité et désintéressement : le dépassement du narcissisme institutionnel*

Cette représentation par le passage à la limite de la personnalité bureaucratique, dans un contexte où l'administration n'est rien moins que l'organe effecteur de la pulsion de mort, nous met en mesure de mieux discerner les traits de la personnalité opposée, celle de la personnalité administrative et de concevoir cette opposition en termes réels et non par le biais d'une comparaison rhétorique ou d'une littérature apologétique. C'est en effet ce biais auquel peut conduire une lecture quelque peu abstraite, par exemple de la Phénoménologie du Droit de Kojève<sup>81</sup>. Si le

77. Hoess, p. 77. Souligné par nous.

78. *Id.* p. 77. Souligné par nous.

79. *Id.*, p. 78.

80. Cf. Josef Garlinski, *Volontaire pour Auschwitz. La résistance organisée à l'intérieur des camps*. Elsevier, 1973.

81. *Op. cit.* Cette discussion devrait s'ouvrir plus systématiquement entre juristes et psychanalystes à propos de l'usage par ceux-ci de la notion de Loi.

Droit est le contraire de l'arbitraire, il est confié à cette personnalité que Kojeve caractérise par ces deux qualificatifs : *impartial et désintéressé*. Mais quel est le sens précis de ces deux qualificatifs ? Chacun serait autorisé à y ajuster le sien à partir d'appréciations individuelles renvoyant implicitement à une expérience biographique singulière, indiscutable en tant que telle.

S'il est toujours possible de rechercher le sens des épithètes impartial et désintéressé dans les dictionnaires des définitions convenues, l'on peut également le comprendre à partir des situations où, précisément, il s'est trouvé nié. Est-il possible de dégager ainsi les caractères de la personnalité administrative *in situ*, de telle sorte qu'ils nous permettent aussi de comprendre en quoi, comment, elles ont pu faire prévaloir les pulsions de vie sur les pulsions de mort ? Trois indications supplémentaires éclaireront cette dernière phase de notre analyse.

1) Sous l'angle de l'histoire des mentalités et ses institutions, pouvons-nous trouver au moins un précédent à cette double qualification impartiale et désintéressée ? Nous avons vu à propos des juges de l'Israël biblique que la Loi écrite leur enjoint de n'accepter le lucre, en hébreu : *Choh'ad*, sous aucun prétexte<sup>82</sup>. La Loi Orale explicite le sens de ce terme : « Pour Rav *Choh'ad* s'appelle ainsi parce qu'il rend *Eh'ad*, un, le juge et la partie »<sup>83</sup>. Le lucre produit la confusion de la personnalité subjective du fonctionnaire avec sa fonction et l'abolition de toute distanciation entre les deux niveaux de la personnalité administrative. Cette attitude confusionnelle est dangereuse parce qu'elle marque le début d'un processus plus grave, celui de l'abolition de toute polarité inter-locutoire, la reversion, le détournement, à la lettre entropique, de l'institution sur une subjectivité réduite à son substrat pulsionnel.

2) La seconde précision d'ordre épistémologique renvoie à Leibniz se posant la question de savoir comment transformer un agrégat en substance. C'est alors qu'intervient une notion essentielle, celle du *vinculum substantiale*. Le *vinculum* est l'agent opérant de la transformation substantialisante, l'élément qui conduit le mouvement de celle-ci sans influencer sa réalité intrinsèque. Le *vinculum* correspond spécifiquement au suffixe *trans* de l'opération de transformation. Sans sa participation une telle opération aurait difficilement lieu. Mais elle se dénaturerait s'il la ramenait à soi, la résorbait en lui<sup>84</sup>.

3) La troisième est plus directement psychanalytique et concerne la signification et la dynamique du transfert (*Übertragung*) à propos duquel Freud observe : « la représentation inconsciente est, en tant que telle, généralement incapable de pénétrer dans le préconscient et elle ne peut agir dans ce domaine que si elle s'allie à quelque représentation sans

82. Deutéronome XXIII. 8.

83. Talmud de Babylone, Ketoubot, 105. b.

84. Cf. Christiane Fremont, *L'Etre et la relation*. Avec trente-cinq lettres de Leibniz au R.P. des Bosses. Vrin 1981.

*importance* qui s'y trouvait déjà, à laquelle elle transfère son intensité et qui lui sert de couverture »<sup>85</sup>. En fait Freud pose ici le problème décisif de la médiation<sup>86</sup>, fonction déterminante du moi qu'elle qualifie en tant que tel. L'on remarquera à son sujet d'une part la position de la représentation qui lui correspond : elle participe aux *deux* niveaux de l'appareil psychique. Mais qu'est-ce qui fait sa ductibilité et son aptitude à la traduction d'un niveau à l'autre<sup>87</sup> ? Qu'elle puisse s'allier aux représentations inconscientes, ceci détermine une condition nécessaire mais non pas suffisante. Car Freud note également à propos de la représentation médiatrice qu'elle doit être *sans importance*, consistante sans quoi elle serait inopérante, mais non pas surinvestie, saturée sans quoi elle deviendrait réfractaire ou « absorbante ». Si l'on passe de la formalisation des circuits de pulsion aux stades constitutifs de la personnalité<sup>88</sup> cette phase correspond nécessairement au *dépassement du narcissisme* en tant que pulsion ramenant l'univers à soi quitte à feindre de respecter ce qu'il juge être ses pseudo-lois. Si totalement persuadé de son importance qu'il se voue à la faire reconnaître *erga omnes*, l'être narcissique devient ici incapable de traduire, de trans-duire. Au contraire l'on reconnaît ici cette capacité de traduction l'un des critères de l'aptitude analytique : celle de laisser le transfert se dire, sans le contre-dire par la violence de l'interprétation et le désir d'avoir raison<sup>89</sup>.

Ces éclairages préliminaires, déjà significatifs par eux-mêmes puisqu'ils permettent d'identifier les carences de la personnalité bureaucratique au regard du mouvement trans-ducteur des pulsions de vie — qui opèrent aussi par liaison, mais liaison qui fasse sens, liaisons consenties — doivent s'éprouver au contact de la réalité documentée par l'histoire politique et administrative contemporaine. A cet égard deux témoignages, au sens le plus fort du mot, seront présentés.

Le premier provient des psychiatres allemands Victor Frankl et Bruno Bettelheim détenus lors de la montée du nazisme dans les premiers camps de concentration. Ils y ont découvert à l'œuvre les fonctionnaires dont Rudolf Hoess, on l'a vu, a esquissé la typologie. A cet égard le camp de concentration devient le site d'une confrontation entre deux dispositifs institutionnels et deux types de personnalités<sup>90</sup> correspondant également à deux comportements antinomiques. Face à l'administration du camp, aux surveillants sadiques ou indifférents, conducteurs déterminés des pulsions de mort par le biais de conduites brutales et finalement homicides

85. Souligné par nous : *L'interprétation des rêves*, P.U.F., 1967, p. 478.

86. Cf. « Une difficulté de la psychanalyse », in *Essais de Psychanalyse appliquée*, Gallimard, Idées, 1971.

87. Cf. Marco Focchi, *La langue indiscrete*, Essais sur le transfert comme traduction. Point Hors Ligne, 1984.

88. Cf. Freud, *Les diverses instances de la personnalité psychique*, in Nouvelles conférences sur la psychanalyse, Gallimard, Idées, 1971, p. 78.

89. Harold Searles, *Le contre-transfert*, Gallimard, 1981.

90. Bruno Bettelheim, *Le cœur conscient*, Robert Laffont, 1974, et *Survivre*, Pluriel, Hachette, 1981. Victor Frankl, *The doctor and the soul*, Penguin, 1971 ; *Psychotherapy and existentialism*, 1976.

Bettelheim et Frankl vont opposer des comportements *inverses* : entreprendre d'organiser la résistance des détenus par la réactivation de leur désir de vivre, ou pour le dire en termes plus analytiques de leur pulsion de vie brutalement déconnectée par le choc de l'entrée dans le camp et par le sentiment que le monde trouvait là sa fin <sup>91</sup>.

Au lieu que le désir de mort de l'administration concentrationnaire ne réussisse à former circuit avec celui de détenus désespérés dont la pulsion de vie ne trouvait plus ni représentation ni étayage adéquat, Bettelheim et Frankl tentèrent et souvent réussirent — mais à leur seule échelle — d'établir une interaction différente : opposer au désir de mort des subordonnés de Hoess, d'Himmler et d'Hitler, conduit par le moyen d'une administration totalement intégrée, à la hiérarchie parfaitement ductile s'agissant des volontés de l'autocrate dont le narcissisme propre était parvenu à la dimension cosmocratique, une résistance altérant cette ductibilité pure, qui lui constitue pour ainsi dire des empêchements en retardant pour le moins le mouvement de la pulsion de mort planifié par des bureaucrates déliés de tout débat intérieur.

Bettelheim et Frankl incarnèrent dans les sites concentrationnaires ces représentations, ces personnalités « sans importance » au sens de Freud, autrement dit non égocratiques, qui réinstaurèrent la distance de l'interlocution entre personnes et appareils au lieu des attitudes identificatoires exigées par les contrôleurs de l'Administration de mort. Une telle attitude aurait-elle été concevable sans sa double préparation psychanalytique et éthique ? Parce que nous nous préoccupons ici uniquement d'analyse psychologique nous sommes contraints de confier l'éthique à un autre débat. Mais psychanalyse et éthique se rejoignent tout de même — et il nous suffira de discerner cette jonction — en ce qu'elles impliquent bien le dépassement du stade narcissique. Non pas de son élision mais répétons-le de son dépassement qui entraîne le transfert du moi auto-suffisant, d'une auto-suffisance imaginaire parce que produite par des identifications illusoire et illusoire parce que sans coût réel <sup>92</sup>, au Je, celui de l'interlocution, du Je qui s'adresse à un Tu et cela sans le réduire à soi, justement par la préservation de la conjonction, du Et dont on a vu que s'il n'existe pas il est vain de parler à propos d'un groupe, d'une collectivité ou d'une société d'*ensemble*. Or le Et, la conjonction ne s'imposent pas sans devenir contre-sens <sup>93</sup>.

#### D) *Le moindre souci de soi : figure de Jean Moulin*

Un dernier témoignage s'impose maintenant dans lequel se conjoignent les éléments que l'on vient d'analyser en précisant et peut-être en fondant

91. R. Hoess, *op. cit.*

92. Cf. : « Ce que les autres hommes recherchent et ce pourquoi ils doivent se donner de la peine n'exige aucun effort du fétichiste. », Freud, « Le fétichisme », in *La vie sexuelle*, P.U.F., 1972. p. 135.

93. J. Ladrière, *Articulation et Sens*, Aubier.

à jamais les traits ineffaçables de ce qu'il convient d'appeler la personnalité administrative : celui de Jean Moulin, Préfet de l'Eure en 1940 et torturé dans l'exercice de ses fonctions par des officiers d'une *Wehrmacht* nazifiée.

Il suffirait de réentendre l'oraison funèbre de Malraux pour comprendre de nouveau l'enjeu de l'opposition entre personnalité administrative et personnalité bureaucratique telle que nous tentons de l'éclairer d'une autre manière par l'opération méthodologique du passage à la limite. Comment devient-on Eichmann, ou Hoess, ou Strupp, bureaucrates indifférents, instruments terriblement efficaces d'une pulsion de mort dont l'hégémonie ne fut sans doute jamais systématisée avec une telle « rationalité » dans l'histoire ? On commence à mieux le savoir depuis que politologues, historiens, sociologues et psychanalystes, conjoignent leur recherche dans cette direction<sup>94</sup>. Mais au regard de l'exigence méthodologique énoncée en introduction, une interrogation tout aussi importante mais de sens inverse se pose : comment devient-on Jean Moulin ? Les historiens de la Résistance ont surtout mis l'accent sur son action sans toujours s'interroger sur les mobiles psychologiques de celle-ci, mobiles que nous voudrions dégager à partir d'une documentation encore restreinte dont plusieurs éléments retiendrons cependant notre attention<sup>95</sup>.

D'abord l'enfance de Jean Moulin. De tradition républicaine, l'image qu'il intériorisa de son père surtout semble avoir été celle d'un homme de culture, de valeurs et de négociation (le père de Jean Moulin fut Conseiller Général radical de l'Hérault), autrement dit d'un homme qui se savait participant d'une tradition<sup>96</sup> à laquelle il se rattachait sans la résorber en lui, qui se voulait au service de valeurs dont il estimait qu'elles le dépassaient<sup>97</sup> et qu'il ne pouvait mettre en acte que par le respect de l'opinion d'autrui, opinion qu'il entendait bien modifier dans le sens de ses convictions mais cela par le seul moyen de l'interlocution<sup>98</sup>.

On peut s'étonner en effet d'une sorte de décalage entre l'enfance et l'adolescence bien « ordinaires » de Jean Moulin et les attitudes qu'il saura soutenir plus tard, au cœur de la tourmente, à la limite du courage humain lorsqu'il était livré aux mains de ses bourreaux. Mais n'est-on pas tenté de qualifier d'ordinaire précisément l'absence de narcissisme décelable dès le commencement de sa vie d'adolescent puis de sa carrière publique ? Comme si n'étant pas, ou plus, centré sur soi-même Jean Moulin était déjà disposé (dans tous les sens du mot) vers le service d'autrui ? Certains événements de sa vie d'étudiant révèlent qu'il sait faire face à la violence

---

94. Voir Harold Laswell, *Psychopathology and politics*. With a new introduction by Fred. I. Greenstein, University of Chicago Press, 1977.

95. Colonel Passy, *Souvenirs*.

96. Voir Laure Moulin, *Jean Moulin*, Presses de la Cité, 1982. Cf. également Jean Moulin, *Premier combat*, Editions de Minuit, 1965.

97. Voir le discours de Jean Moulin sur les humanités grecques, Laure Moulin, p. 131.

98. Discours sur la nécessité de la Société des Nations, Laure Moulin, *op. cit.*, p. 102.

mais sans la prendre à son compte, qu'il sait maîtriser déjà les interactions destructrices qui entraînent les personnalités en principe les mieux prévenues contre elles.

Mais l'on sera également attentif — sans prétendre à une psychanalyse ni même à un psychobiographie — aux éléments suivants, antithétiques terme à terme avec ceux que nous avons décelés dans la personnalité bureaucratique.

1) Jean Moulin sait ne pas réinvestir ou ré-injecter dans l'institution administrative les conflits de sa vie privée et les blessures de sa vie intime. L'administration pour lui n'est pas le lieu ni le moyen des compensations — ou des décompensations narcissiques<sup>99</sup>.

2) S'il a le sens de l'organisation il ne cultive pas le culte de la hiérarchie ressentie comme volonté de séparation d'avec ses subordonnés<sup>100</sup>, une telle séparation ayant pour effet immédiats d'insulariser le supérieur mais aussi de l'exalter narcissiquement. Jean Moulin est homme de *contact* par lequel le lien avec autrui est ressenti physiquement, au lieu de cette phobie d'autrui qui est au fond des attitudes hiérarchiques les plus strictes pour lesquelles ce contact aurait on ne sait quoi de polluant : « Pour en revenir au jeune Morette le Préfet lorsqu'il le reçut pour la première fois l'avait embarrassé en lui demandant son âge. Il venait à peine d'être reçu à son concours de commissaire et n'avait que vingt-cinq ans. Mon frère alors s'approchant de lui et de Brottes les *entoura de ses bras* et leur dit : « à nous trois nous allons faire une bonne équipe »<sup>101</sup>. L'équipe, première figure, simple, de l'ensemble.

3) Jean Moulin n'élude pas les conflits d'ordre moral lorsqu'ils surviennent, tout en étant conscient d'une part que l'éthique ne saurait se définir unilatéralement mais d'autre part qu'elle exige aussi de savoir mettre en question et en jeu, si nécessaire, une position personnelle et les avantages qui lui sont attachés. Il en fit la preuve lorsque collaborateur de Pierre Cot ce dernier fut, selon lui, injustement attaqué. Jean Moulin se proposant aussitôt de rétablir ce qui lui semblait être la vérité, son chef de cabinet lui fit observer : « mais Monsieur le Préfet ce n'est pas vous qui êtes directement attaqué. Légalement je crois que vous n'avez pas le droit de réponse ». Ce qui lui attira cette autre réponse de J. Moulin :

99. Voir particulièrement l'épisode décrit par Laure Moulin au cours duquel la demande en mariage de son frère fut récusée parce que son possible beau-père ne lui voyait pas une carrière exceptionnelle.

100. On pense ici à l'aveu de Vincent de Paul sur la nécessité de « l'indifférence aux emplois pour le service d'autrui et de Dieu ». In *Entretiens Spirituels* de Saint Vincent de Paul, Editions du Seuil, 1961, p. 461. La culture de Jean Moulin était républicaine et explicitement laïque. Mais la personnalité administrative dans le sens précis où nous la décrivons qualifie la doctrine dont elle se prévaut le cas échéant et lui imprime sa marque.

101. Laure Moulin, *op. cit.*, p. 123. André Labarthe témoignera à son tour lors du déclanchement de la guerre d'Espagne : « Je venais à lui comme l'impuissance du monde devant la guerre qui menaçait. Et au lieu d'un masque j'ai trouvé un homme, au lieu d'une poignée de main en confection... j'ai senti ses doigts tout chauds serrant les mains. L'homme pleurait. », p. 123.



« Alors, vous, l'amitié qu'est-ce que vous en faites ? » Nous sommes en 1938 et déjà le respect des valeurs commande l'attitude personnelle.

Le 22 février 1939 Jean Moulin prend possession du poste de Préfet d'Eure-et-Loire. Au banquet d'installation à Chartres ce sont une nouvelle fois les valeurs qui seront au cœur de son discours : « dans un temps où de par le monde les valeurs spirituelles, les principes de libéralisme, la dignité même de la personne humaine sont constamment bafouées ». Et d'évoquer Marceau venu « de la bourgeoisie vers le peuple ». Ce *vers* indique la vocation de la relation de soi vers autrui, littéralement relation de service. Puis ce fut l'occupation. La ville bombardée. Le Préfet accomplissant en effet son service sans aucune considération pour sa situation personnelle : « Il faut l'avoir vu se pencher sur un mourant dit Jeanne Boullen pour savoir ce que son âme contenait de force et d'humanité. »<sup>102</sup> Cette attitude le conduira dès juin 1940 à sa première saison de tortures. Le prétexte ? Lui faire signer un document couvrant des massacres déjà perpétrés par des éléments de la Wehrmacht. En ce lieu précis, par personnes interposées, Jean Moulin et Himmler, Eichman et Strupp s'affrontent et avec eux, par eux, en eux, dans la confrontation à la limite du bureaucrate et de l'administrateur les interactions des pulsions de vie et des pulsions de mort. Dans l'instant il s'agit pour Jean Moulin de résister, contre les pressions, les argumentations captieuses, puis les coups redoublés. Jean Moulin, ces jours-là, résistera, Préfet de la République, dépositaire de ses valeurs, contre la dilatation narcissique et destructrice de ses tortionnaires, il fera prévaloir la force de son indifférence particulière, de cette indifférence trans-ductrice de la position de vie dont Freud avait parlé, qui n'est certes pas la méconnaissance du réel, mais son opposé, sa véritable sauvegarde, par le moindre souci de soi, dans un temps qui aurait impliqué qu'on l'eût préservé à son degré zéro.

Par ce passage à la limite, Jean Moulin constituait au nom de ceux qui agissent comme lui les traits de la personnalité administrative, avec sa substance et son effet d'orientation.

En avoir rappelé les caractéristiques dépasse de loin ce qui se voudrait dans le champ de la psychologie administrative en voie de constitution, un hommage. A moins qu'un véritable hommage consiste à retenir ce qu'un être a su défendre de la vie et à intégrer son attitude dans un autre champ, connexe sinon conjoint, celui d'une exigence que chacun reste libre de définir pour soi-même.

102. Laure Moulin, *op. cit.*, pp. 151 et suiv.